



COMPTE RENDU

Comité Technique de Réseau MARINE du 11 juin 2020

Le dernier comité technique de réseau Marine sous la présidence de l'amiral Dupuis, DPMM-PC, s'est tenu en visioconférence entre Balard et les trois ports (Brest, Toulon et de Cherbourg). Etaient présent(e)s pour vous représenter : Pascale NIVARD, Christine PAILLEY, Marcel LE MOIGNE et Pascal VIOLLEAU.

1. Préambule

Après la lecture des déclarations liminaires des organisations syndicales (voir DL FO en annexe), l'amiral Dupuis nous fait un point de la situation opérationnelle dans cette période si particulière que nous vivons, liée au contexte de la crise sanitaire.

Pour mémoire, le **Covid-19** est le nom mondial de la maladie provoquée par le **coronavirus**. Il est composé de 3 mots : « co » pour corona (sa famille), « vi » pour virus et « d » pour disease (mot anglais signifiant maladie), 19 pour 2019 l'année de son apparition en Chine.

L'amiral souligne que l'ensemble du personnel s'est adapté pour poursuivre les missions jugées indispensables en application des 3 objectifs du CEMM :

- **Protection des personnes** : Aucun décès de personnel marine lié au Covid n'est à déplorer.
- **Poursuivre les missions essentielles** : la dissuasion a toujours été assurée sans discontinuité, les essais du Suffren se sont poursuivis, la résilience a apporté toute sa contribution (avec notamment le BPC en Corse, le PHA en Guyane, Agenor, etc.).
- **Préparation de la reprise de toutes les activités** : la reprise des activités se poursuit de manière différenciée suivant les établissements, mais toujours dans le respect des gestes barrière et des préconisations demandées. A titre d'illustration, au 11 juin il y avait environ 80% du personnel au travail en présentiel.

Les services du DPMM sont en lien avec les services de la DIRISI pour l'élaboration d'un logiciel de gestion des congés commun à tous les agents marine.

Les primes des maîtres d'apprentissage de la saison 2018-2019 sont remises en cause par la DRFIP suite à une interprétation des textes.

Le DPMM s'approprie cette problématique pour obtenir l'arbitrage de la DRH-MD.

Commentaire FO

FO demande aux agents concernés par le blocage du versement de cette prime de se faire connaître rapidement à leur représentant.

2. Point du médecin en chef Le Roy sur le Covid-19

Il rappelle l'origine du SARS-CoV-2, un coronavirus qui était inconnu avant 2019, distinct de ceux déjà connus.

Le médecin indique l'origine probable d'un animal, le « pangolin ».

L'épidémie semble maîtrisée dans les pays d'Europe, mais reste très préoccupante en Guyane et à Mayotte et très critique en Afrique, au Pérou et au Brésil notamment.

Le bilan pour le MINARM s'établit ainsi à ce jour : l'épidémie a concerné 2 100 personnels dont 106 civils du MINARM et 322 soignants. Sur les 2 100 agents, 279 agents ont été hospitalisés dont 24 admis en réanimation et décès d'un personnel civil.

Pour la marine : il y a eu 1 100 cas de coronavirus dont 10 agents civils qui ont été touchés et 1 hospitalisation.

En conclusion, il insiste sur la situation de crise rencontrée en début d'année qui ne serait pas tenable ni renouvelable si une deuxième vague devait intervenir dans les mois à venir. L'EMM met en place une cellule RETEX à laquelle le DPMM participe.

3. Organisation et fonctionnement pendant la crise

Au début de la crise, environ 60% des agents ont été placés en Autorisation Spécial d'Absence

(ASA), 20% en présentiel et les autres en télétravail. Cependant, de fortes disparités existaient suivant les ports. Pour illustration, 60% des agents en "centrale" étaient en télétravail pour 0% à COMAR Paris.

Fin mai, 80% des agents avaient repris le travail en présentiel et quelques établissements restaient en bordée. Aujourd'hui, le nombre d'agents en ASA est inférieur à 5%.

Commentaire FO

Le télétravail n'existait pratiquement pas avant la crise sanitaire, et le manque de matériel spécifique a été criant. Maintenant, il ne serait pas concevable ni légitime de refuser une demande de télétravail "partiel" à un agent qui en ferait la demande...

4. Les effectifs

L'effectif prévisionnel de 2020 est de 2 689,6 ETP (Equivalent Temps Plein), il est stable par rapport à l'année dernière.

Commentaire FO

FO déplore toujours qu'il y ait peu de postes en catégorie A dans les ports. Entre 2017 et 2020, il y a un delta de +117,2 ETP. Cependant, **FO** déplore que la population des Ouvriers soit la seule qui décroît. Cela va d'ailleurs s'accroître avec les départs massifs prévus. En 2020, il est prévu un recrutement de seulement 6 ouvriers, contre 42 départs.

5. Recrutement

Le plan de recrutement a lui aussi été perturbé avec la crise sanitaire, néanmoins 43% est réalisé et représenté à plus de 50% par des agents issus des concours.

A ce jour, malgré la crise, 45 recrutements ont été réalisés sur les 106 inscrits.

Le DPMM regrette la fin de la possibilité de recruter des 4139-3, qui permettait de recruter rapidement sur des postes à forte tension. Dorénavant, les services devront attendre l'arrivée des « concours », quelquefois plus d'un an après leur demande.

Les départs envisagés sont actuellement de 102 agents.

Commentaire FO

Nous sommes tout de même surpris de la moyenne d'âge du personnel recruté qui, comme l'année dernière, se situe à 38 ans. **Les jeunes ne sont-ils plus intéressés par le MINARM ?**

6. BNE

84 postes sont à ce jour à la BNE, dont 13 sont supérieur à 6 mois. Ce socle reste stable depuis le précédent CTR.

7. Apprentissage

Depuis le lancement en 2016, la Marine a chaque année progressé en nombre d'apprentis. En 2019, 108 apprentis se sont inscrits pour une cible de 100, avec 50 maîtres d'apprentissage civils et 58 militaires.

La cible de la prochaine saison 2020-2021 est fixée à 128, mais sera-t-elle atteinte avec la crise sanitaire et avec le non versement de la prime aux maîtres d'apprentissage civil de la saison 2018-2019 ?

Commentaire FO

FO rappelle que le but premier de l'apprentissage est l'obtention d'un diplôme à l'issue de la formation, d'où l'intérêt pour la Marine d'avoir des formateurs en nombre suffisant et en capacité d'accompagner ces jeunes correctement, et pourquoi pas avec une embauche ensuite.

Cependant, l'absence de versement de la prime de la saison 2018-2019 aux maîtres d'apprentissage n'est pas acceptable et risque de décourager les agents civils de poursuivre leurs fonctions. En effet, les maîtres d'apprentissage militaires ont quant à eux tous déjà perçu la prime depuis de nombreux mois !

FO exige que le déblocage du versement de la prime des maîtres d'apprentissage civils de la saison 2018-2019 trouve une issue favorable dans un avenir très proche.

FO réitère sa demande aux agents concernés par le blocage du versement de cette prime de se faire connaître rapidement à leur représentant.

8. Bascule de gestion des agents SSF / DGA vers la marine

61 agents actuellement employés par les différents services du SSF sous gestion "DGA" vont basculer vers l'employeur Marine.

L'amiral est confiant sur la bonne volonté des employeurs pour que tout se passe bien pour les agents. Il confirme que chaque agent restera à son poste et conservera l'ensemble de ses primes. L'amiral est aussi rassurant pour l'avancement des agents ; l'avenir permettra de vérifier.

A ce stade, 60 agents ont accepté sur 61.

	Paris	Brest	Toulon	TOTAL
CTD		1		1
IEF	2	12	20	34
TSEF			4	4
AAE		2	2	4
SA	1	2	2	5
AA	1		1	2
Ouvrier		3	6	9
ASC	1		1	2
TOTAL	5	20	26	61

Commentaire FO

Actuellement, bien que l'amiral soit confiant, la problématique de la notation des OE n'est absolument pas réglée. Ces agents seront-ils les 9 agents sacrifiés pour leur avancement ? Qu'en sera-t-il également des classements des fonctionnaires, pour les agents qui sont concernés ?

9. CIA

Le budget du CIA 2020 a augmenté de 21%. La politique retenue pour l'année 2020 est que chaque agent soit au montant de référence. A défaut, l'employeur aura l'obligation de le justifier.

Pour mieux individualiser et monter les agents les uns contre les autres, le CIA 2020 ira du simple au double dans tous les grades :

Catégorie A : de 1 500 à 3 000 euros

Catégorie B : de 900 à 1 800 euros

Catégorie C : de 620 à 1 240 euros

La prime devrait être versée sur le salaire d'octobre 2020.

Commentaire FO

FO est toujours CONTRE cette politique de la carotte qui est discriminante et trop souvent injuste. Nous demandons encore et toujours une réelle réévaluation pérenne du point d'indice, pour tous les agents, plutôt que du saupoudrage de primes qui ne sont pas prises en compte dans le calcul des retraites !

10. Questions et réponses

POINT AMIANTE :

De nombreux agents ont un rejet de leur demande d'indemnisation au préjudice d'anxiété amiante par le service du contentieux de Bordeaux, malgré le respect de la procédure.

L'amiral doit une nouvelle fois regarder ce dossier, mais son départ en septembre ne risque-t-il pas une nouvelle fois d'enliser le dossier ?

Commentaire FO

Au sujet de l'amiante et du préjudice d'Anxiété, les CTR se suivent et se ressemblent. Malgré le respect des procédures, les agents constatent le refus. Aucune évolution concrète pour les agents. Il est temps que la simplification administrative soit réelle et concrète pour les agents. **FO** prend le dossier en main.

CONCLUSION

Un point a été fait sur la prime Covid qui ne concernera que 2% du personnel, à savoir **une soixantaine d'agents pour la marine, et ne concernera pas les ouvriers de l'Etat**. Les chefs d'unités seront seuls responsables de la distribution de cette prime. Seuls les agents travaillant en présentiel seront concernés par cette prime allant de 330€ à 1 000€ (20% des agents à 330€, 60% à 660€ et 20 % à 1 000€).

On espère que le remplaçant du VAE Dupuy conservera cette dynamique d'écoute et du respect du dialogue social et, comme aimait à le rappeler l'amiral, nous ne sommes pas toujours d'accord mais le dialogue doit se poursuivre avec franchise et sincérité.

Le 15 juin 2020





DECLARATION LIMINAIRE CTR Marine

du 11 juin 2020

Amiral, Mesdames, Messieurs,

Nous voici réunis aujourd'hui pour ce premier CTR de 2020 en visioconférence, et avec un ordre du jour très allégé, c'est une première à la Marine. Nous espérons que cette réunion se déroulera d'une manière optimale par ces temps anxiogènes.

Tout d'abord, **FO Défense** salue le travail qui a été fait par tous les membres des CHSCT durant la période de confinement. L'importance de ces instances a été mise en exergue alors que certains voudraient les voir disparaître...

La Covid-19 a paralysé les services de la Marine. Cette pandémie vient de mettre une gifle au monde dans lequel nous vivons, nous devons en tenir compte pour que les jours d'après puissent être différents et meilleurs pour tous.

Malgré la directive initiale pour l'établissement des plans de reprise progressive d'activité de la Marine (PRPA), donnant les clés de sa mise en œuvre, celle-ci n'est pas comprise par tous les chefs d'établissement et/ou de service de la même manière. Dans tel établissement, une reprise anticipée avec la totalité du personnel ; dans d'autres services, des agents qui doivent sous la houlette de leur chef mettre les bouchées doubles, voire triples, pour rattraper le retard. Retard, **FO Défense** le rappelle, qui n'est pas dû au personnel mais à la volonté du gouvernement qui a décrété un confinement généralisé. Le RETEX de ce confinement permettra-t-il de mieux anticiper un éventuel re-confinement ? Rien n'est moins sûr !

FO Défense demande à être associé à l'éventuelle mise en place d'un groupe de travail pour l'établissement d'un protocole sur l'organisation du travail en cas de nouvelle pandémie, qui n'est malheureusement pas à exclure. Soyons prêts !

FO Défense demande que les chefs ne se servent pas de ce confinement pour « monter » les agents les uns contre les autres. Aucun agent n'a demandé à rester à la maison, ce n'était pas des vacances offertes par l'administration. Ne faisons pas d'amalgame, nous étions en guerre, ne l'oublions pas ! L'ordonnance du 15 avril démontre le peu de considération accordée aux agents par le gouvernement. Le dialogue lors des bilatérales a permis à la Marine une mise en application de cette ordonnance plus juste ! Nous revendiquons la reconnaissance des agents en télétravail qui ont permis une continuité du service sans avoir forcément les outils officiels à leur disposition. D'ailleurs, les agents en présentiel pendant cette période auront-ils droit à la prime exceptionnelle ou bien, comme pour les soignants de la région PACA, n'en verront-ils pas la couleur ?

Puisque nous en sommes aux primes, **FO Défense** est étonnée mais satisfaite de constater que le CIA sera distribué cette année à TOUT LE PERSONNEL, puisqu'il n'y a pas de critères négatifs et donc pas de montant plus bas que celui de référence. Nous espérons, encore une fois (nous sommes plein d'espoir), que les différents chefs respecteront ces répartitions et qu'ils n'essaieront pas d'être encore les meilleurs de la classe en créant un montant à la baisse. Bien que **FO** n'ait pas signé l'accord PPCR qui individualise les primes, nous constatons que la directive DPMM de cette année correspond plus à ce que nous avons toujours défendu.

Nous ne pouvons pas conclure notre déclaration liminaire sans parler des avancements des fonctionnaires administratifs et techniques, ainsi que de ceux des ouvriers. Les avancements des fonctionnaires ne se font plus en réunion plénière et nous le déplorons. L'opacité des avancements risque d'être de mise, et le dialogue social tronqué. Nous demandons aux ALE d'être les garants de ce dialogue social et de la transparence vis-à-vis des agents.

Pour finir, les CAPSO, qui restent un sujet d'actualité maintenant que l'administration a changé le périmètre de leurs compétences : nous restons dans l'attente d'une modification de l'instruction n° 311293 ARM/SGA/DRH-MD du 17 août 2017 relative aux conditions d'avancement des ouvriers de l'État du ministère des armées.

FO Défense rappelle à tous les employeurs que, depuis les élections de décembre 2018, les noms des élus dans ces instances sont connus de tous. Nous demandons donc aux employeurs de respecter le choix qui a été fait par les ouvriers et de bien vouloir convoquer les élus pour faire le travail pour lequel ils ont été élus !

Il n'y a rien de plus démocratique qu'une élection, à la condition que l'on respecte les résultats de celle-ci !

Pour **FO Défense**, ces CAPSO ne doivent pas devenir des chambres d'enregistrement. Par conséquent, nous attendons que des débats aient bien lieu pendant les réunions et surtout que les arguments des organisations syndicales soient écoutés, étudiés et, le cas échéant, que les propositions de l'administration soient modifiées...

Merci de votre attention.